



# TRAIL des BALCONS DE CAUTERETS

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées)  
Dimanche 07 juillet 2019

## RÈGLEMENT DE COURSE



### 1. GÉNÉRALITÉS

Le Club Athlétique du Vignemale de Cauterets (association loi 1901 N°0651001995) organise **une épreuve de course à pied en montagne**, essentiellement sur chemin, autour de Cauterets, sauf 2 km sur bitume.

- **Elle est ouverte à tous** (hommes et femmes – licenciés ou non- J,E, S, V1, V2, V3, V4).
- Le Trail aura lieu le **Dimanche 07 juillet 2019**.
  - ✓ **Parcours** de 18 km pour 800 m de dénivelé
  - ✓ **Le départ** sera donné à 10h00 sur l'Esplanade des Oeufs ( Ancien Casino)
  - ✓ La participation à cette course certifiée permet d'obtenir **1 point ITRA**
  - ✓ 2 points de ravitaillement en eau sont prévus sur le parcours (Igau au niveau du Relais TV, Reine Hortense)

### 2. PARCOURS

**Le parcours** : Esplanade des Oeufs (départ) – Chemin Demontzey – La Raillère – Cascade du Lutour – Chemin des Pères – Pause - Reine Hortense (ravitaillement eau) – Hameau de Cancéru – Pont de Secours – Pont de Catarrabes- Croisement Piste du Cabaliros) - Relais TV Aumède(ravitaillement eau) – Séquès – Cambasque - Aresto – Esplanade des Oeufs (arrivée) .

Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables les organisateurs se réservent le droit de retarder l'heure de départ – modifier le parcours – annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscription.

### 3. RAVITAILLEMENTS / CONTRÔLES / SECOURS / RADIOS

Les bénévoles de l'organisation de la course ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement.

| Postes sur le Parcours |  |          |                |        |
|------------------------|--|----------|----------------|--------|
| N°                     | LIEU   | CONTROLE | RAVITAILLEMENT | RADIOS |
| 1                      | La Raillère                                    | ✓        |                | ✓      |
| 2                      | Thermes de Pauze                               | ✓        |                | ✓      |
| 3                      | Reine Hortense                                 | ✓        | EAU            | ✓      |
| 4                      | Cancéru  | ✓        |                | ✓      |
| 5                      | Pont de Secours<br>(Traversée sécurisée D 920) | ✓        |                | ✓      |
| 6                      | Pont de Catarrabes                             | ✓        |                | ✓      |
| 7                      | Antenne Aumède                                 | ✓        | EAU            | ✓      |
| 8                      | Cambasque                                      | ✓        |                | ✓      |

#### 4. 4.SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Assurée par les bénévoles présents sur le parcours.  
Au Cabinet Médical « Victor Hugo » (05.62.92.14.00)

#### 5. ÉQUIPEMENT

Bâtons autorisés

#### 6. INSCRIPTIONS

- Règlement complet de la course, sur le site : [www.race-cauterets.fr](http://www.race-cauterets.fr)
- Les inscriptions seront ouvertes **du lundi 4 mars au samedi 6 juillet 2019**
- Droit d'inscription: **20 €**
- Les inscriptions se feront **uniquement en ligne sur le site** et seront accompagnées **obligatoirement** .
  - ✓ soit **d'un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « **en compétition** ». Ce certificat, de moins d'un an, devra être daté au delà du 7 juillet 2018.
  - ✓ soit **d'une copie de la licence** ( pratique athlétisme en compétition) avec le certificat du médecin; la photocopie doit comporter le recto et le verso de la licence et le nom du coureur, le nom du médecin, la date de la visite et le tampon du médecin doivent être clairement lisibles.
- a) Ce certificat médical ou cette copie de la licence pourront être téléchargés par le coureur directement sur le **site [www.pyreneschrono.fr](http://www.pyreneschrono.fr)** après le paiement de son inscription.
- b) L'organisation ne validera l'inscription que si le dossier est complet :
  - **inscription dûment remplie,**
  - **lecture du règlement de la course,**
  - **certificat médical ou photocopie de la licence valide et du paiement** par voie électronique auprès de **[www.pyreneschrono.fr](http://www.pyreneschrono.fr)**
- c) Tout dossier incomplet ou non conforme **ne sera pas traité** - Aucun dossard ne sera attribué sans ces pièces jointes obligatoires.
- d) Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site **[www.pyreneschrono.fr](http://www.pyreneschrono.fr)**

#### 7. CHRONOMÉTRAGE

Assuré par **pyrénées chrono**

#### 8. DOSSARDS

- **Le dossard**, avec puce électronique, sera **placé impérativement sur le torse**, clairement visible pour simplifier les pointages à l'arrivée
- **Les épingles doubles ne sont pas fournies.**
- Aucun dossard **ne sera envoyé par la poste** et aucun dossard **ne sera échangé.**
- Retrait des dossards : le dimanche matin de 7h30 à 9h30 **à l'ancien Casino (Esplanade des Oeufs)** . Les dossards seront remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
- Remise du **cadeau de bienvenue et du pass aux Bains du Rocher**

#### 9. SERVICES OFFERTS A L'ARRIVEE

- Un buffet énergétique sera à disposition à l'arrivée, dans l'entrée de l'ancien casino (Esplanade)
- Le passage aux douches de la piscine municipale est obligatoire avant l'accès aux Bains du Rocher

## 10. CLASSEMENT – RÉCOMPENSES

- Classement général Hommes et Femmes: pas de classement par club et pas de cumul de prix.
- Récompenses :
  - ✓ **Trophées** aux trois premiers du classement général Homme et Femme.
  - ✓ **Récompenses** aux premiers de chaque catégorie Homme et Femme.

## 11. ABANDON

- Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle le plus proche. Le dossard sera rendu** à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.
- Le coureur **devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.**

## 12. DISQUALIFICATION

Les coureurs doivent passer à tous les postes de contrôle sous peine de disqualification.

## 13. ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le **1er juillet 2019** (le cachet de la poste faisant foi), par courrier accompagné d'un certificat médical pour un remboursement forfaitaire d'un montant de 10 €, à l'adresse suivante :

**Rosine BECAT**  
**26, rue du Pic du Midi**  
**65400 ARGELES-GAZOST**  
**rosine.becat@orange.fr**

## 14. ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

- La course est couverte par une Assurance Responsabilité Civile souscrite par le Club organisateur auprès d'AXA IARD Lourdes N° de contrat : 3444205204. Cette Assurance Responsabilité Civile garantit les conséquences pécuniaires du Club organisateur, des bénévoles et des participants.
- **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.
- **Les non licenciés** doivent souscrire une assurance personnelle.
- Il est vivement conseillé à tous les coureurs de souscrire une assurance individuelle « accident » couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon d'un coureur ou de disqualification par l'organisation, la responsabilité du Club organisateur est dérogée.

## 15. DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

## 16. ETHIQUE- CONTROLE ANTIDOPAGE

Tous les concurrents s'engagent :

- à respecter l'environnement. Une attitude irréprochable des participants est attendue : aucun déchet ne doit être jeté.
- à respecter scrupuleusement le balisage.
- à respecter tous les bénévoles et organisateurs avant, pendant et après la course : eux aussi sont là pour le plaisir et pour votre plaisir.
- Les concurrents se doivent **assistance mutuelle** : tout incident doit être signalé le plus vite possible au poste de contrôle le plus proche.
- **Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel contrôle anti-dopage sous peine de disqualification immédiate.**

## 17.TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

- **d'ordre administratif** devra être envoyée par voie électronique à :  
[rosine.becat@orange.fr](mailto:rosine.becat@orange.fr) .
- **d'ordre technique** devra être envoyée par voie électronique à :  
[couterets.services@wanadoo.fr](mailto:couterets.services@wanadoo.fr)